Publication : samedi 16 mai 2009 00:00

A l'issue d'une journée de débat, le vendredi 15 mai, Jean-Pierre Sueur et ses collègues de la Moselle, Jean-Marc Todeschini et Gisèle Printz, ont pu obtenir la mention dans la loi hospitalière, des centres hospitaliers régionaux (CHR), en dépit d'un amendement du gouvernement qui supprimait cette mention qui avait été réintroduite par la commission des affaires sociales, suite à l'un de leurs amendement.

>> Le communiqué de presse

>> Les interventions de Jean-Pierre Sueur en séance

>> La réponse de Roselyne Bachelot lors du débat au Sénat:
« Le projet de loi modifie le mode de désignation des directeurs des hôpitaux. Pour répondre à la question de M. Sueur, je précise que tous les directeurs des centres hospitaliers régionaux et universitaires seront désormais nommés par décret pris en conseil des ministres, sur le rapport des ministres concernés, parmi les personnels hospitalo-universitaires ou les fonctionnaires hospitaliers ou contractuels ayant validé des modalités de cursus commun. Il ne s'agit pas de choisir dans ce cadre des hommes ou des femmes qui n'auraient pas des formations pointues en matière de santé publique.»

>> La République du Centre du 16 mai

.

Phoca PDF